

Un réseau de transport dense

Long de plus d'un million de kilomètres, le réseau routier français est très dense. Il comprend des **autoroutes** et des routes nationales qui connectent les grandes villes, ainsi que des routes plus petites. Le réseau ferré est constitué de nombreuses lignes secondaires et de **LGV** (lignes à grande

vitesse) reliant Paris aux principales villes de province.

Les aéroports permettent des liaisons aériennes entre les grandes villes françaises ou entre la France et l'étranger. Le pays compte 40 aéroports internationaux.



Doc 1 Le réseau de transport en France : autoroutes, LGV et principaux aéroports

La voiture, le moyen de transport le plus utilisé

En France, huit **foyers** sur dix possèdent une voiture et un peu plus de trois foyers sur dix ont deux voitures ou plus. La voiture est le mode de transport le plus utilisé pour se déplacer à l'intérieur du pays, quelle que soit la distance parcourue.



Doc 2 Le périphérique parisien

Des modes de transport moins polluants favorisés en ville

Pour diminuer la pollution de l'air, le bruit et les embouteillages causés par l'utilisation de la voiture, les villes incitent les habitants à adopter d'autres modes de transport pour se déplacer. Elles proposent des services de vélos, de scooters ou de voitures électriques en libre-service. Elles aménagent des espaces piétons et des voies cyclables. Elles développent les transports collectifs.



Doc 3 Le tramway à Strasbourg (Bas-Rhin)

Questions

Doc 1. Repère l'endroit où tu habites sur la carte. Y a-t-il une autoroute qui passe près de chez toi? Un aéroport? Une gare?

Quels types de routes n'apparaissent pas sur cette carte?

Doc 2. Quels inconvénients de l'utilisation de la voiture cette photographie illustre-t-elle?

Doc 3. Quels modes de transport alternatifs à la voiture sont représentés sur ce document?

Pour aller plus loin

Compare le doc 1 avec les docs 1 des pages 120 et 122.

Les mots à retenir

Autoroute : voie de circulation rapide sans croisement de route.

Foyer : famille.

LGV : ligne ferroviaire réservée aux trains circulant à plus de 220 km/h.

Dans ton cahier de traces

Complète le tableau de synthèse sur les transports en France page 46.